



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 83 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h.

Désignation des immeubles :

Lot 4 261 413 du cadastre du Québec

Nature et effet :

Permettre une opération cadastrale afin de diviser le lot 4 261 413 en deux lots n'ayant aucune façade sur un chemin public. Le règlement exige une façade de 50 mètres sur un chemins public.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer en personne lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 ou par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au mairie@st-cuthbert.qc.ca

Donné à Saint-Cuthbert ce vingt-cinquième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier